

Montréal, le 26 mai 2020

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Maître Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

Place Victoria

800 rue du Square-Victoria, 2^e étage, Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 Phase 2A

**Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des
coûts et la structure tarifaire de Énergir**

Notre dossier : 650011-01

Chère consœur,

Suite au paragraphe 177 de la décision D-2020-047, Option consommateurs (ci-après « **OC** ») confirme par la présente qu'elle n'a pas, à ce stade-ci, d'enjeux additionnels à soumettre à la Régie outre celui identifié dans la section 5.2.2 de la décision. Concernant le traitement procédural approprié, OC suggère que la question soit étudiée dans le cadre de la Phase 2B et qu'une preuve à cet égard soit déposée par Énergir lors du dépôt de la mise à jour de preuve le 1^{er} septembre 2020.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

MUNICONSEIL AVOCATS INC.

(S) Eric McDevitt David

Éric McDevitt David, avocat

emd@municipalconseil.com

EMD/ml

c.c. Me Hugo Sigouin-Plasse (Énergir)